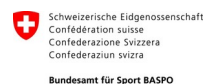


Unsere Partner



Directives organisationnelles Saison en salle 2026/27

Nous rappelons aux clubs que le Règlement de jeu d'avril 2025 reste valable pour le championnat de la saison en salle 2026/27 à venir – voir [Règlement de jeu 2025](#).

Important : les dispositions des présentes « Directives organisationnelles » priment sur le Règlement de jeu. Il incombe aux clubs de se familiariser avec les détails du Règlement de jeu et des Directives organisationnelles et d'appliquer sans exception les dispositions qui y sont fixées dans le cadre du championnat.

- **Mode de compétition et temps de jeu : précision**

Pour toutes les ligues, les prescriptions relatives aux modes de compétition et aux temps de jeu sont celles décrites dans le document « 261020_Modus_Halle_26-27 ».

- **Règlement de jeu art. 24 : précision**

Participation des juniors aux championnats : qualification dans les différentes catégories :

Catégorie	U15	U18	Actifs *	NLB Dames	Seniors
Âge	dès 10 ans	dès 13 ans	dès 15 ans	dès 14 ans	dès 33 ans

* voir aussi l'art. 24.6 du Règlement de jeu, également applicable

- **Licences : Règlement de jeu art. 28.2 : rappel**

Pour le championnat en salle, les nouvelles licences et les renouvellements de licences non activées entre-temps doivent être demandés au plus tard 3 jours avant le premier match de championnat pour que le titulaire de la licence soit qualifié pour les matchs de NLA Dames et Messieurs.

Dans toutes les autres ligues, les demandes de nouvelles licences et de renouvellement peuvent être déposées pendant toute la saison en salle, en tenant compte des délais de traitement.

- **Sanctions après cartons jaunes : Règlement de jeu art. 35.2 : modification**

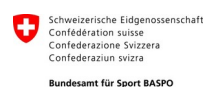
Désormais, les sanctions consécutives à un carton jaune sont purgées une fois la suspension temporaire effectuée. Aucune suspension de match n'est plus prononcée sur la base de cartons jaunes.

Important : cette règle s'applique exclusivement à la saison en salle à venir. Pour la saison sur gazon en cours, l'art. 35.2 du Règlement de jeu reste applicable.

- **Suspensions de match : Règlement de jeu art. 35.3.c : modification**

Les suspensions de match dues à des cartons jaunes ou rouges reçus par un joueur lors de matchs de la saison sur gazon doivent désormais être purgées non plus pendant la saison en salle, mais lors de matchs de la saison sur gazon en cours.

Unsere Partner



• Organisation des tournois : Règlement de jeu art. 40 : rappel

L'organisation de chaque journée de tournoi relève du directeur technique (DT), désigné par le club organisateur. Avec son équipe, il est responsable du bon déroulement de la journée conformément au Règlement de jeu, aux Directives organisationnelles, au calendrier des matchs et au descriptif du mode de compétition correspondant.

Important : toute dérogation aux prescriptions de ces documents n'est autorisée qu'après accord avec le secrétariat.

• Saisie des résultats : rappel

Les résultats des matchs de NLA Dames et Messieurs doivent être saisis en ligne dans Clubbee par le DT au plus tard une heure après la fin du match.

Pour toutes les autres ligues, y compris les ligues juniors, les résultats doivent être saisis au plus tard à 20 h 00 le jour du tournoi ; il est recommandé de les mettre à jour en continu pendant la journée.

• Feuilles de match : Règlement de jeu art. 39 : nouvelle disposition

Dans le système Clubbee, la feuille de match en ligne est saisie une heure avant le début du match. Immédiatement après la fin du match, la feuille de match électronique est contrôlée, complétée et signée numériquement par les arbitres et le DT.

Dans la feuille de match, chaque équipe indique les joueurs participant au match avec nom, prénom, numéro de maillot et numéro de licence. Les noms du capitaine, de l'entraîneur et des autres accompagnants de l'équipe (y c. leur fonction) doivent obligatoirement être indiqués.

Important : si des joueurs avec des licences impersonnelles participent à des matchs officiels, leurs nom et prénom doivent figurer dans la feuille de match et dans les remarques.

• Désignation des arbitres : rappel

Les compétences suivantes s'appliquent par ligue pour la désignation des arbitres :

- | | |
|---|-------------------------|
| - NLA Dames, NLA Messieurs, NLB Messieurs | Commission des arbitres |
| - NLB Dames, 1re ligue Messieurs, U18 Girls | Équipes participantes |
| - U18 Boys | Commission des arbitres |
| - Toutes les ligues U15 | Club organisateur |
| - Toutes les ligues U12 | Club organisateur |

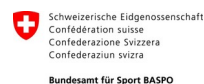
En raison du nombre très limité d'arbitres pouvant être désignés par la Commission des arbitres, des manques peuvent survenir ; la Commission des arbitres communiquera avec les clubs pour les résoudre.

Important : d'éventuels manques dans la désignation des arbitres par les clubs organisateurs des journées U12 et U15 doivent être signalés à la Commission des arbitres d'ici au 31 octobre 2026.

• Gardien : Règlement de jeu art. 42.2.c : modification

Désormais, un gardien n'est obligatoire sur le terrain que dans les matchs en salle des ligues U12 et U15. Dans les matchs en salle de toutes les autres ligues, y compris les ligues U18, le gardien peut être remplacé par un joueur de champ supplémentaire.

Unsere Partner



- **Changement de gardien : Règlement de jeu art. 42.2 : complément**

Pour les matchs de la saison en salle 2026/27, le gardien peut à nouveau être remplacé aussi souvent que souhaité par un joueur de champ supplémentaire (sauf matchs U12 et U15 – voir ci-dessus).

Important : le temps de jeu n'est arrêté lors d'un changement de gardien que si un gardien est remplacé par un autre gardien, et non lorsqu'un gardien est remplacé par un joueur de champ supplémentaire.

- **Arrêt du temps lors des corners courts et des buts : rappel**

Le temps de jeu est arrêté pour la préparation des corners courts et après les buts dans tous les matchs de NLA Dames et Messieurs ; dans tous les autres matchs officiels de championnat de Swiss Hockey, le temps de jeu n'est pas arrêté (pas d'arrêt du temps).

Les arbitres sont invités à accorder aux équipes en défense un temps de préparation raisonnable, mais à intervenir par un avertissement en cas de retard volontaire et par une sanction en cas de récidive.

- **Port du masque lors des corners courts : rappel**

Lors des corners courts, tous les joueurs de champ de l'équipe en défense doivent porter un masque de protection, y compris un éventuel joueur de champ supplémentaire remplaçant le gardien. Cette modification sera intégrée comme nouvel art. 10.1.c lors de la prochaine révision du Règlement de jeu, mais s'applique déjà à la saison en salle 2026/27.

Important : les instructions détaillées sur l'application de cette règle figurent dans les « [FIH Rules of Indoor Hockey](#) ».

Horw, le 20 octobre 2026

Secrétariat / mz